

Montréal, le 11 août 2017

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Simon Turmel
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'autorisation pour le raccordement du village de
La Romaine au réseau intégré (Dossier R-4010-2017)**

Maître Turmel,

Veillez trouver ci-joint l'avis aux personnes intéressées diffusé sur notre site internet dans le cadre du dossier mentionné en titre. La Régie de l'énergie (la Régie) demande au Distributeur de publier également cet avis sur son site internet et d'en fournir copie aux intervenants au dossier R-3688-2009 dans les meilleurs délais.

La Régie constate que la présente demande du Distributeur est une nouvelle autorisation pour le raccordement du village de La Romaine au réseau intégré. Toutefois, le projet proposé est désormais celui d'une ligne plus robuste, sans centrale de réserve, pour une qualité de service moindre que celle du projet initial. Ce projet requiert cependant un investissement près de quatre fois supérieur. Par conséquent, la Régie considère qu'une analyse des coûts/bénéfices en lien avec les critères de conception du projet mériterait d'être soumise à l'examen du dossier.

Par ailleurs, le chapitre 4.2 *Autres solutions analysées* présente trois variantes du scénario de raccordement au réseau intégré et un scénario de construction d'une nouvelle centrale thermique. La Régie considère que le tableau 5, présentant les résultats de l'analyse économique de ces scénarios, devrait fournir plus de renseignements, notamment au niveau des charges d'exploitation.

Enfin, la Régie note du *Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec* que le Distributeur prévoyait pour 2017 un appel d'offre pour des projets communautaires ou d'énergies renouvelables pour la conversion pour le village de La Romaine (p. 24). La Régie ne retrouve pas cette information au chapitre 4.2 de la preuve. Il serait pertinent d'élaborer sur ce point.

La Régie demande donc au Distributeur d'apporter des compléments à sa preuve sur ces sujets **au plus tard le 15 septembre 2017 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.